

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 11/07/2012

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU, Christian EDOUARD, Eric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS

Etaient absents : Hervé BORDAIS (pouvoir à Christian EDOUARD), Anne DESCHERES (pouvoir à Jean-Michel MARTIN DE MATOS), Michel HALOPÉ (pouvoir à Alain ANCEAU), Pierre LAGUIDE, Pascal PLUYAUD, Joël PLUMÉ

Secrétaire de séance : Joël MARCHAND

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

◆ **AFFAIRES COMMUNALES**

- - dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Fondettes

Lors de la création de l'association foncière « zone nord » (arrêté préfectoral du 13 février 1976), celle-ci était propriétaire de parcelles situées pour la plupart à Fondettes, mais également pour certaines dans quelques communes voisines. Il semble aujourd'hui que les chemins et fossés restant appartenir à l'association foncière de Fondettes dans les communes avoisinantes n'ont plus vocation à demeurer sa propriété. Le bureau de l'association foncière de remembrement, lors de sa séance du 11 janvier 2002, avait décidé de céder, moyennant l'Euro symbolique à la commune de Saint-Roch, les parcelles suivantes :

LIEUDIT	SECTION		NATURE DU TERRAIN	SURFACE (en ares)
Les Aubuis	ZA	5	Fossé	18,00
La Foire de Saint-Roch	ZA	12	Fossé	9,40
La Vallée de Saint-Roch	ZA	15	Fossé	54,90
Pont Bidon	ZA	40	Fossé	18,00
Pont Bidon	ZA	44	Fossé	1,2
Les Brosses	ZA	75	Fossé	6,00
Les Brosses	ZA	77	Chemin	13,20
Les Longues Haies	ZA	80	Fossé	4,50
Les Longues Haies	ZA	85	Chemin	11,40
Les Longues Haies	ZA	87	Fossé	9,60
Les Longues Haies	ZA	89	Chemin	15,10
Les Longues Haies	ZA	91	Chemin	8,00
Le Mortier-Renaud	ZA	221	Fossé	0,02
Le Chêne	ZB	3	Chemin	0,50
Ville Greuil	ZB	11	Fossé	9,70

Il était précisé que les frais liés à cette cession seraient à la charge de la commune de Saint-Roch. Le conseil municipal de Saint-Roch, avait délibéré favorablement, lors de sa séance du 26 avril 2002, pour la cession de ces chemins et fossés sans lister les dites-parcelles. Depuis la préfecture a demandé la dissolution de l'AFR au 31 décembre 2012. Il convient de rajouter à ce transfert les parcelles suivantes oubliées : ZA 44 et ZA 221. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la cession à la commune de Saint-Roch par l'AFR, des 2 parcelles précitées, à l'Euro symbolique et rappelle ainsi la liste globale répertoriée ci-dessus. Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

- - indemnité du percepteur

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur Alain ANCEAU, maire, rappelant que par courrier en date du 04 juin 2012, Madame Florence LIMET, receveur municipal sollicite l'attribution éventuelle d'une indemnité de conseil pour la durée de ses fonctions au taux plein conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour 2012, soit 360 jours de gestion ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Florence LIMET ;

autorise le maire à signer les mandats correspondants.

Pour 2012, le montant net de l'indemnité s'élève à 432,01€

- - rapport annuel de Veolia Eau

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réception du rapport annuel 2011 pour le contrat de délégation de service public. Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, présentant les différents points du rapport 2011, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le rapport 2011 de Véolia. Ce dernier est mis à la disposition des élus en version numérique sur clé USB.

- - compétence Petite Enfance pour la Communauté de Communes

La communauté de communes Gâtine Choisilles va, au 01 janvier 2014, prendre la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse. La communauté est donc en négociation pour une prise de compétence progressive (étude du territoire d'ici fin 2012, rencontres avec les partenaires et associations au 1^{er} semestre 2013, préparatifs opérationnels fin 2013). La volonté de la communauté de communes n'est pas de se substituer aux associations existantes mais de mettre en œuvre un partenariat visant à ce que chacun puisse continuer à mener à bien ses actions habituelles et que les aides de la CAF et de la DDCS puissent perdurer. Les élus prennent acte de cette information mais précisent qu'ils souhaitent conserver un centre de loisirs dans la commune de St Roch.

- - modification des élus pour le conseil communautaire

Pour des raisons d'organisation, il avait été décidé par le conseil municipal, de modifier le nom de certains délégués à la communauté de communes Gâtine Choisilles, à savoir : proposer Monsieur Hervé BORDAIS en tant que titulaire et Monsieur Olivier CHASLES en tant que suppléant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification. Désormais les délégués sont répartis comme ci-dessous :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLES

<i>Délégués Titulaires :</i>	<i>Monsieur Alain ANCEAU</i> Monsieur Hervé BORDAIS Monsieur Eric MAKAGON
<i>Délégués Suppléants :</i>	Monsieur Joël MARCHAND Monsieur Olivier CHASLES Monsieur Jean SOHIER

- - point sur le PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contenu de la dernière réunion. Val Touraine Habitat a présenté un projet incluant la création d'un pôle santé à côté des commerces et des habitations locatives sur le site de l'ancienne école. Une étude est en cours afin d'envisager la possibilité d'enterrer le bassin de rétention. Plusieurs élus souhaitent avoir une perspective visuelle du projet. Une convention pourrait voir le jour afin d'inclure un « local commercial » (pôle santé).

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

Relations publiques :

Voirie :

Environnement :

- fleurissement du village

M Chasles s'est rendu à une réunion avec la société Horticole de Touraine dont l'objet était la connaissance des critères pour l'obtention d'une fleur : la note du jury est principalement constituée de 30% pour le cadre de vie et développement durable et de 50% pour le patrimoine paysager et végétal. Pour obtenir une fleur, la note doit être supérieure à 16/20.

M le Maire informe le conseil que plusieurs plantes ont dépériées avant leur transplantation.

Bâtiments :

- travaux boulangerie

Le boulanger est satisfait des travaux terminés. Ces derniers ont été réalisés par les employés techniques ce qui a eu pour conséquence de retarder les travaux des espaces verts.

Affaires Scolaires :

- convention de délégation pour la restauration scolaire

Le président de l'APE propose une convention de délégation relative à la restauration scolaire entre l'APE et la commune. Monsieur le maire rappelle que le service de restauration scolaire répond à un besoin d'intérêt général. Il convient de procéder à certaines modifications de cette convention. Notamment, il convient de préciser que l'activité actuelle ne va pas jusqu'à la qualification de service public mais bien une qualification de l'intérêt public car la cantine scolaire est gérée de façon autonome par l'APE comme la réglementation le permet. Dans ce cadre, la surveillance des enfants n'est pas une obligation pour la commune du fait qu'elle verse une subvention. M le Maire a informé M Maupay de la nécessité à effectuer ces changements le plus rapidement possible.

D'autre part, comme la municipalité s'était engagée en début d'année, une éplucheuse automatique a été commandée, à la charge de la commune en faveur de l'APE. L'élection du nouveau président est prévue lors de la réunion de l'association du 05 septembre 2012.

- Cessation d'activité de la Déléguée Départementale de l'Education Nationale, Mme Pacory :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier reçu qui constate les mauvaises relations entre la municipalité, l'école et le personnel ; ces dernières ne semblent pas être intégrées au sein de l'équipe pédagogique. Monsieur le maire a rencontré le directeur afin d'évoquer ensemble ces problèmes.

Lors de cette discussion, une demande a été formulée afin que soit instaurées 2 zones dans la cour de récréation, permettant de séparer les petits, des grands écoliers. Des jardinières seront mises en place pour répondre à ce besoin.

- classe de découverte

Les élèves de l'école Y.Pommaux remercient la municipalité de son soutien pour leur classe de découverte à Erquy.

Personnel :

Afin de revoir l'organisation du service technique, une réunion sera programmée après la rentrée.

♦ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

- SATESE

Monsieur Marchand nous fait part du rapport reçu. Il en ressort une bonne gestion de la station d'épuration. Ce rapport est consultable en mairie.

- SIEIL

Une note synthétique sur l'activité du Sieil est distribuée à l'ensemble du conseil. La prochaine phase des travaux pourrait débuter semaine 37.

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

- association Gymnastique : projet Gym Enfant

Nous sommes dans l'attente d'une présentation financière de leur futur projet.

- Portail de la cour

Il est proposé, pour des raisons de sécurité, de fermer le portail les jours d'ouverture de la bibliothèque en laissant un passage piéton.

- chiens

Plusieurs riverains se sont plaints des aboiements de chiens dans la rue des Brosses. Monsieur le Maire a rencontré les plaignants ; une réunion de conciliation va être organisée. Monsieur le Maire rappelle que les problèmes de voisinages peuvent être résolus devant un conciliateur de justice.

- chantier des jeunes

Une inauguration du bâtiment aura lieu le jeudi 26/07 à 18h00 sur le site des Rouchoux à Semblançay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 13 septembre 2012 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux